

**EB11.R3      Accord conclu avec le Gouvernement de la République française (Pays-Hôte)**

Le Conseil Exécutif,

Ayant pris acte du projet d'accord entre l'Organisation Mondiale de la Santé et le Gouvernement de la République française en tant que pays-hôte, signé le 23 juillet et le 1<sup>er</sup> août 1952, pour définir les privilèges et immunités de l'Organisation et de son bureau régional en Afrique, ainsi que de l'échange de notes intervenu à ce sujet,<sup>3</sup>

TRANSMET ces textes à la Sixième Assemblée Mondiale de la Santé en lui recommandant de les approuver.